

	<h2 style="margin: 0;">AS lycée Blaise Pascal</h2>		<h3 style="margin: 0;">ANNÉE SCOLAIRE 2026 – 2027</h3>
---	--	---	--

<p><b>NOM et Prénom de l'élève :</b></p> <p><b>Date naissance :</b></p> <p>Votre enfant possède-t-il : <input type="checkbox"/> <b>GEVASCO</b> <input type="checkbox"/> <b>notification MDPH</b></p> <p><b>Classe :</b> _____ <b>Téléphone :</b> _____</p> <p><b>Mail élève :</b></p> <p><b>Mail responsable* :</b></p>	<input type="checkbox"/> <b>Fille</b>  <input type="checkbox"/> <b>Garçon</b>	<p style="text-align: center;"><b>ENGAGEMENT DU SPORTIF</b></p> <p>J'adhère volontairement à l'Association Sportive et m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi</li> <li>⇒ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions</li> <li>⇒ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition</li> <li>⇒ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play</li> <li>⇒ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année</li> <li>⇒ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Signature de l'élève :</b></p>
---	---	--

\* Un mail sera envoyé avec lien dirigé vers OPUSS, l'extranet de l'UNSS, afin de valider informatiquement les mentions obligatoires.

**AUTORISATION PARENTALE** (pour l'année scolaire en cours)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) : .....

⇒ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : ..... Classe : .....

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS. Renseignement sur les activités proposées et les créneaux d'entraînement et/ou de rencontres auprès des professeurs d'EPS.
- À emprunter les transports mis en place.

⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que **mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical** pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » **sauf pour** (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), **spéléologie**

⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (1)

⇒ **Si l'AS a souscrit un contrat d'assurance collectif MAIF** (renseignements prof EPS) : ai pris connaissance de garanties proposées par la MAIF à l'attention des adhérents de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

⇒ **Si l'AS a souscrit un contrat d'assurance autre que MAIF** (renseignements prof EPS) : possibilité de souscrire au contrat d'assurance de personnes « MAIF individuelle » au tarif de 0,97€ (garanties sur demande au prof EPS).

⇒ Ai pris connaissance de la notice IA Sport + à 14.15€ qui permet d'augmenter les garanties en cas de dommage corporel, en individuel accident. (renseignements prof EPS).

J'y souscris et je transmets le chèque de 14,15€ à l'ordre de l'AS en rajoutant le nom de mon enfant au dos du chèque.

Je refuse cette police d'assurance complémentaire, qui vient en substitution des garanties initiales.

**Signature du responsable :**

**TARIFS**

Le tarif de base est de 20euros, payable en espèces ou en chèque à l'ordre de « AS lycée Blaise Pascal » ou en utilisant votre compte YEPS.

**La licence est multi-activités** : elle permet de participer aux entraînements et aux compétitions de **toutes les activités proposées**. Pour être au courant des activités : demandez à votre prof d'EPS ou allez voir le compte instagram « AS lycée Blaise Pascal » ou le programme est posté toutes les semaines.

<p><b>Mention sur le droit à l'image :</b>  <i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (c) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i></p>	<p><b>Lu et approuvé</b></p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><b><u>Signature</u></b></p>
<p><b>Mention sur le RGPD :</b>  <i>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), et notamment pour s'assurer du respect des conditions d'accès et de participation à ces compétitions, nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'UNSS présente, à cet égard, un intérêt légitime pour me traitement de telles données. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation de collecter, d'enregistrer, de trier, de lister et de stocker les données nécessaires, y compris celles qui sont publiées ou communiquées par des tiers et qui permettent d'identifier les élèves n'étant pas autorisés, en application des articles 15 à 18 du règlement fédéral sportif et artistique de l'UNSS, à participer aux rencontres organisées dans les catégories Etablissement, Excellence et/ou Sport Partagé, notamment ceux inscrits au titre de l'année scolaire en cours : (a) sur les listes de sportifs (haut niveau, espoirs et collectifs nationaux) arrêtées par le ministère chargé des sports ; (b) Sur les listes pôles fédéraux des parcours de performance fédéraux (PPF) établies par les fédérations sportives concernées ; (c) En sport-étude dans l'activité sportive ou artistique concernée. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié et conformément aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données personnelles qui le concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements, par e-mail à l'adresse <a href="mailto:daf@unss.org">daf@unss.org</a>. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, via l'URL <a href="https://www.cnil.fr/fr/plaintes">https://www.cnil.fr/fr/plaintes</a> ou par courrier postal à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</i></p>	<p><b>Lu et pris connaissance</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b><u>Signature</u></b></p>
<p><b>Mention sur les Assurances &amp; le Règlementaire :</b>  <i>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. Possibilité de souscrire à une garantie corporelle renforcée 'IA sport + » de la MAIF pour un complément de 14,15€.</i></p>	<p><b>Lu et pris connaissance</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b><u>Signature</u></b></p>